



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

**PARTICIPATION DÉPARTEMENTALE AUX TRAVAUX PRESCRITS SUR UNE
HABITATION SITUÉE DANS LE PÉRIMÈTRE DU PPRT DES ENTREPRISES
RHODIA-OPÉRATIONS, BUTACHIMIE ET BOREALIS PEC-RHIN A CHALAMPÉ**

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, Mme BOHN, M. COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

ABSENT : M. DELMOND.

EXCUSES :

MM. BIHL, HEMEDINGER, Mmes JENN, SCHMIDIGER.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la convention Habitat Privé dans le Haut-Rhin signée le 23 mars 2012,
- VU la convention de financement de la prestation de suivi-animation de la réalisation des travaux de protection du bâti des riverains de certains Plans de Prévention des Risques Technologiques haut-rhinois, signée entre l'Etat et le Département du Haut-Rhin en date du 19 juin 2015,
- VU la convention d'organisation de l'accompagnement des riverains pour les travaux prescrits sur leurs habitations par le Plan de Prévention des Risques des sociétés Rhodia-opérations, Butachimie et Boréalys PEC-Rhin sur le territoire des communes de Bantzenheim, Chalampé, Ottmarsheim et Rumersheim-le-Haut en date du 15 juillet 2015,
- VU la convention portant sur le suivi-animation du PIG sur la période 2015/2017, signée entre CITIVIA SPL et le Département du Haut-Rhin en date du 31 décembre 2014, ainsi que ses avenants,

- VU le Plan de Prévention des Risques Technologiques des sociétés Rhodia-opérations, Butachimie et Boréalys PEC-Rhin sur le territoire des communes de Bantzenheim, Chalampé, Ottmarsheim et Rumersheim-le-Haut approuvé par arrêté préfectoral n°2014099-0003 du 9 avril 2014,
- VU l'avis favorable de la 2ème Commission en date du 24 février 2017,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,
- VU l'intervention de Monsieur Nicolas JANDER, Président de la 2ème commission,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide d'autoriser la déconsignation de la somme de 1 462,00 € TTC du compte de consignation qui a été ouvert à la Caisse des Dépôts et Consignations (en application de la convention d'organisation de l'accompagnement des riverains pour les travaux prescrits sur leurs habitations par le Plan de Prévention des Risques des sociétés Rhodia-opérations, Butachimie et Boréalys PEC-Rhin sur le territoire des communes de Bantzenheim, Chalampé, Ottmarsheim et Rumersheim-le-Haut en date du 15 juillet 2015), afin de permettre la réalisation des travaux par les propriétaires concernés (M. SCHMITT Philippe et Mme SCHMITT Christiane) pour l'habitation sise 16 square Turenne à Chalampé. Ces travaux sont prescrits par le Plan de Prévention des Risques Technologiques des entreprises Rhodia-opérations, Butachimie et Borealis PEC-Rhin à Chalampé ;
- précise que cette déconsignation fera l'objet d'une régularisation par mouvement d'ordre en dépense d'investissement sur le chapitre 041 fonction 72 nature 20422 programme H221 service 541 et en recette d'investissement sur le chapitre 041 fonction 72 nature 275 programme H221 service 541.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité